



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : 22/11/12
<small>Préfecture des Bouches-du-Rhône</small> POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNE ✓ - COPIE RENDU OFFICIEL ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1305**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - SECTEUR DU VAL DE L'ARC - SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°69.

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

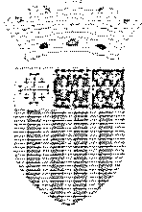
M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction de la Planification Urbaine

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12**

aa 99.88

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - SECTEUR DU VAL DE L'ARC - SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°69. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au Val de l'Arc se situe l'un des principaux pôles d'équipements sportifs de la ville.

Le complexe sportif du Val de l'Arc comprend notamment 2 terrains de grand jeu, 8 courts de tennis, 1 plateau multisports, 2 plaines de jeux, 1 boulodrome, 1 mur d'escalade, 1 piscine, 1 gymnase.

A proximité de ce site, entre cet ensemble d'équipements sportifs et l'autoroute A8, se trouve un terrain d'environ 6 400 m² qui avait été pressenti pour accueillir des équipements complémentaires à ceux existants, du type salle d'arts martiaux.

Le POS actuellement en vigueur mentionne ainsi sur ce terrain un emplacement réservé (ER n°69) au bénéfice de la Ville pour la réalisation d'équipements sportifs.

Par ailleurs, sont désormais programmés en 2013/2014 la construction d'un complexe des Arts Martiaux d'une part, et d'un gymnase pour le collège de l'Arc de Meyran d'autre part, qui sera utilisé en journée par les scolaires et le soir par les clubs aixois.

Ces deux projets seront implantés sur du foncier maîtrisé par la ville au sud de l'avenue des Infirmeries et mitoyen au collège.

Le terrain, objet de l'ER 69, initialement pressenti pour l'équipement évoqué ci-dessus, ne présente donc plus d'intérêt pour la ville.

Il est de plus possible qu'il accueille un projet d'initiative privée, de type centre de médecine sportive, ce qui viendrait en complément de l'ensemble d'équipements sportifs publics existants.

La ville pouvant satisfaire la réalisation des équipements projetés sur les emprises dont elle est déjà propriétaire, la nécessité de maintenir l'emplacement réservé 69 n'est plus d'actualité.

La procédure d'adaptation du POS pour supprimer l'emplacement réservé n° 69 dans le secteur du Val de l'Arc, ressort d'une modification simplifiée du POS de la commune.

La procédure de «modification simplifiée» de POS ne prévoit pas d'enquête publique formalisée avec un commissaire enquêteur mais la mise à disposition d'un dossier auprès du public pendant un mois, avec mesures de publicité réglementaires, préalablement à l'approbation par le Conseil Municipal.

En application des articles L 123-13 et R 123-20.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée portant sur la suppression de l'ER N°69 a donc été mis à la disposition du public du 10 septembre 2012 au 10 octobre 2012 inclus après les mesures de publicités usuelles (affichage, annonce légale dans la presse).

Le registre d'observations joint au dossier mis à la disposition du public ne contient aucune remarque.

En conséquence, le projet de modification simplifiée du POS tel qu'il a été mis à disposition du public, est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13 et suivants,

VU le Plan d'occupation des Sols (POS) d'Aix en Provence approuvé le 31 octobre 1984, révisé et modifié,

VU le dossier mis à disposition du public du 10 septembre 2012 au 10 octobre 2012 inclus,

VU le dossier de modification simplifiée du POS, consultable à la Direction des Assemblées, Hôtel de ville, 2^{ème} étage,

COMPTE TENU de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le dossier de modification simplifiée du POS portant sur la suppression de l'emplacement réservé numéro 69 qui comprend :

- L'exposé des motifs
- Les planches graphiques A 20 et B 32
- L'extrait de la liste des emplacements réservés

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme, des mesures de publicité et d'information édictées à l'article R 123-25 du même Code (affichage en mairie, insertion dans la presse, publication au recueil des actes administratifs),

DIT que le POS approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au Service Accueil, «renseignements des documents d'urbanisme», 12 rue Pierre et Marie Curie,

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses modifications.
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; affichage en mairie, insertion dans la presse ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**2012.1305 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS -
SECTEUR DU VAL DE L'ARC - SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°69.**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 38
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus


NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.
Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

13 délibérations + 14 annexes transmises le 21 novembre 2012

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Délégation de service public Réseau de chaleur – Compte rendu d'activité du concessionnaire
+ 2 annexes

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1265

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Casino Municipal – rapport d'activité clos le 31 octobre 2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1266

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Rapport annuel du délégataire de la « Fourrière Automobile » sur l'exercice 2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1267

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Concession du stationnement payant. Parking Rotonde. Convention du 5 novembre 2003.

Rapport du délégataire année 2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1268

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

22 NOV. 2012

COURRIER ARRIVEE

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Concession du stationnement payant. Convention du 29 décembre 1986. Rapport du
délégué année 2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1269

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Délégation de service public pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres
structures petite enfance de la Ville d'Aix-en-Provence – Compte rendu d'activités du
délégué – Année 2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1270

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Rapport annuel du délégué du « Crématorium et Parc mémorial de Provence » sur
l'exercice 2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1271

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
2011 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1272

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

ZAC du parc de la Duranne – Dossier de création modification n°2. Approbation du dossier +
annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1300

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

22 NOV. 2012

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

COURRIER ARRIVE

ZAC du Parc de la Duranne – Revision simplifiée du PAZ Approbation du dossier + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1302

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

ZAC du Parc de la Duranne. Modification du programme des équipements publics et du
dossier de réalisation + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1303

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Modification simplifiée du plan d'occupation des sols – Secteur de Luynes – Suppression de l'emplacement réservé n°144 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1304

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Modification simplifiée du plan d'occupation des sols – Secteur du Val de l'Arc – Suppression de l'emplacement réservé n°69 + annexe

DATE DE L'ACTE : 19/11/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012. 1305

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

22 NOV. 2012

COURRIER ARRIVE